LETTRE OUVERTE A ROSELYNE BACHELOT, MINISTRE DE LA CULTURE :
POUR UN FESTIVAL OFF D'AVIGNON D'AVENIR POUR LE SPECTACLE VIVANT !

Avignon, le 22 novembre 2020

Madame la Ministre,

Lors de votre intervention pendant les Etats Généraux des festivals que nous vous félicitons d'avoir organisés à Avignon les 3 et 4 octobre derniers, vous avez expressément affirmé votre volonté et celle de votre ministère d'accompagner toutes les structures culturelles du pays en adaptant systématiquement son action à la réalité des territoires et de leurs acteurs.

Vous avez usé à cette occasion, avec le sens de la formule qui vous caractérise, de la métaphore des « trous dans la raquette » que vous n'entendiez pas laisser s'imposer à la technostructure inhér ente à votre administration et que, « quoi qu'il en coûte », vous veilleriez avec soin à ce que personne ne soit laissé sur le bord de la route et puisse être, justement et avec équité, accompagné par l'Etat pour faire face à cette crise.

Vous vous êtes alors engagée à faire du « cousu-main », de la « haute-couture » pour que les dispositifs généraux n'oublient aucun acteur culturel.

Aujourd'hui, Madame la Ministre, les théâtres indépendants d'Avignon vous interpellent et vous alertent sur deux points :

- la situation incompréhensible et ubuesque dans laquelle les théâtres privés d'Avignon sont plongés, depuis la création sans concertation avec les professionnels ni les collectivités territoriales du Fonds d'Urgence pour le Festival Off d'Avignon (FUOA) qui, outre ses critères incohérents et iniques, les exclut désormais et à l'avenir de tout dispositif de soutien spécifique de la part de l'Etat alors même qu'ils sont depuis l'instauration du couvre-feu et

du deuxième confinement, impactés et mis à l'arrêt de la même façon que tous les autres théâtres privés de France.

- la nécessité impérative pour l'Etat d'intégrer dans le plan de relance pour la culture sur lequel s'appuie le budget du Ministère de la Culture au titre de 2021 et que vous avez présenté publiquement le 28 septembre dernier, un soutien massif à la mise en œuvre du Festival Off 2021.

Nous vous rappelons qu'à lui seul, il mobilise plus de 5000 artistes et techniciens, 1200 compagnies, plus de 30 000 levers de rideau, 138 lieux de diffusion, lève 1 million d'euros de droits d'auteur. Nous insistons également sur le fait qu'à partir des programmations faites par les théâtres privés d'Avignon, s'effectue 25 % de la diffusion nationale du spectacle vivant assurant ainsi, pour les deux saisons qui suivent chaque édition, les tournées – et donc la raison d'être – des centaines de créations et des débouchés à des milliers d'emplois artistiques, techniques et culturels.

AVIGNON OU L'INEGALITE DE TRAITEMENT TERRITORIAL ET REPUBLICAIN A L'ŒUVRE

Notre fédération, dans deux courriers, le 30 juin et le 24 juillet dernier, a alerté vos services (DGCA, DRAC et Cabinet) ainsi que ceux de la Préfecture de Vaucluse, sur notre incompréhension quant à la logique de l'Etat qui a, involontairement ou parce que mal informé, créé une inégalité de traitement républicain entre les théâtres privés d'Avignon et TOUS les autres théâtres privés de France.

En effet, en considérant que les théâtres avignonnais auraient, selon les mots de Bertrand Gaume, Préfet de Vaucluse, « des modalités très particulières d'accueil des compagnies dans le Off (location de salles aux compagnies pour l'essentiel, et non cession-ou coréalisation) », les critères choisis pour le FUOA définissent une spécificité, une « exception » pour les théâtres avignonnais qui n'a pas lieu d'être. Celle-ci est fabriquée de toute pièce et s'avère néfaste à leurs intérêts.

Tout d'abord, nous nous sommes étonnés que M. le Préfet ait pu affirmer connaître nos « modalités très particulières d'accueil des compagnies dans le Off ». Dans la mesure où toutes les contractualisations entre théâtres et compagnies relèvent du droit privé, personne aujourd'hui, pas même AF&C, association qui coordonne le Off, ne peut prétendre connaître les modalités contractuelles qui régissent la relation entre les parties précitées (contrats de location, co-réalisation simple, avec minimum garanti, avec minimum garanti inversé, production ou co-production, cession). Chaque contrat étant unique. Si tel est le point de vue de M. le Préfet, c'est qu'il aura été fort mal renseigné.

De plus, il y aurait matière à discuter longuement des prétendus « bienfaits » de la co-réalisation, comme l'affirme par exemple AF&C, sur la réalité de la prise de risque artistique par rapport au principe de location. Nous ne pouvons, à ce sujet, que déplorer la méconnaissance de la réalité du terrain de celles et ceux qui usent de ce type d'argumentation à des fins clivantes ne correspondant en rien à la nature réelle de la relation entre les compagnies et les théâtres dans le cadre du Festival Off.

Ensuite, en quoi les modalités évoquées ci-dessus, toutes légales au demeurant, diffèrent-elles de la plupart des théâtres privés au niveau national et notamment parisiens ? Pourquoi alors favoriser de fait une inégalité de traitement géographique entre Avignon et le reste du territoire national ?

Par ailleurs, comment, vous et le Ministère, pouvez-vous accepter les deux « trous dans la raquette », dont vous seule, désormais, tenez le manche, que nous décrivons ci-après :

Sont exclus du FUOA qui ont ouvert leurs portes pour plus de 15 levers de rideau en juillet au motif, toujours selon l'explication fournie par la voix du Préfet de Vaucluse : « L'Etat ne peut ainsi indemniser que les structures qui ont subi un réel préjudice (et donc qui n'auront pas d'activité en juillet, et qui ont remboursé les sommes versées par les compagnies), ces critères constituant un préalable. » 15 levers de rideau représentent moins de 5 % du volume de représentations qu'une salle propose habituellement pendant le Festival Off.

Ce critère est donc un non-sens dès lors qu'il sert d'argument pour justifier le fait que les théâtres qui ont ouvert ayant des recettes propres pendant la période concernée, celles-ci leur permettraient de couvrir leurs charges fixes et justifieraient alors, du point de vue de votre ministère, une absence de soutien.

Monsieur le Préfet de Vaucluse nous indique dans son courrier en date du 21 juillet que « L'Etat ne peut ainsi indemniser que les structures qui ont subi un réel préjudice. Perdre plus de 95 % de son chiffre d'affaires, considérez-vous que cela ne soit pas un préjudice suffisant pour être indemnisé ?

Tous ces théâtres ont bénéficié du fonds de solidarité, au sein duquel l'Etat, a dans ce cas, considéré que le préjudice subi méritait effectivement une indemnisation. Ce qui montre bien, si besoin, que là aussi, la cohérence est absente.

Estimez-vous juste, Madame la Ministre, que les théâtres avignonnais qui courageusement, à l'invitation du Président de la République Emmanuel Macron, les incitant à « enfourcher le

tigre » afin qu'un été culturel soit proposé aux Français, subissent la triple peine : ouvrir par militantisme leurs portes dans un contexte pandémique en juillet, appliquer les mesures de distanciation leur imposant des jauges réduites, et être en définitive « punis » en n'ayant, au final droit à aucune aide : ni à un fonds de compensation pour leur billetterie minorée dont le montant s'est avéré dérisoire, ni à un soutien du FUSV, ni, bien évidemment à celui du FUOA ?

Estimez-vous juste, Madame la Ministre, que les théâtres dits « éphémères » - nouvelle catégorie de lieu inventée à l'occasion de la mise en place de ces critères dont la définition laisse songeur : « Ne pas être un lieu éphémère, c'est-à-dire un lieu dont les infrastructures (plateaux, gradins, grill techniques…) sont démontées à la fin du festival, le lieu pouvant être utilisé à d'autres fins (restaurant, cour, établissement scolaire…) », soient également exclus ?

Toujours dans son courrier du 21 juillet dernier, Monsieur le Préfet de Vaucluse nous indique que : « Au regard de leur caractère ponctuel mais aussi de leur économie très particulière, les festivals seront aidés selon une logique distincte dans le cadre d'un fonds festival. Le festival Off d'Avignon s'inscrit dans ce cadre. »

A nouveau, où est la cohérence ? Soit le festival Off a un caractère ponctuel et dans ce cas, il n'y a aucune raison valable pour exclure les lieux qui ont des infrastructures qui sont démontées à la fin du festival, puisque par nature, celles-ci sont montées « ponctuellement » dans le cadre du festival. Soit le festival Off ne relève pas d'une logique « festival » et alors c'est la règle appliquée aux lieux fixes qui doit être mise en œuvre.

Accessoirement, nous précisons qu'il nous semble que le plus grand théâtre éphémère d'Avignon est la Cour d'Honneur investie chaque été par le Festival d'Avignon, dans laquelle des infrastructures sont démontées à la fin du festival. Cela n'a, dans ce cas, posé aucun problème à l'Etat de contrevenir à la logique qui est imposée aux théâtres privés d'Avignon en décidant de maintenir 100 % des dotations accordées à ce dernier. L'Etat, dans ce cas, n'a pas considéré que, parce que le Festival d'Avignon était annulé, l'association qui le gère n'avait de facto, plus de frais fixes à assumer.

Deux poids, deux mesures en somme.

AVIGNON, TERRE DE NON-DROIT POUR LES THEATRES PRIVES

Dans la Lettre du Spectacle du 13 novembre dernier, nous lisons : « AF&C rappelle qu'une condition sine qua non posée par le Ministère de la Culture pour le fonds avignonnais était

que les acomptes versés par les compagnies leur aient été remboursés. Ce que le FUSV n'aurait pas pu contrôler » (sic).

Pouvez-vous nous expliquer, Madame la Ministre, les raisons pour lesquelles le Ministère de la Culture a pensé, a priori, que les théâtres avignonnais, ne rembourseraient pas lesdits acomptes et qu'il serait nécessaire d'imposer à nos entreprises des contrôles spécifiques qu'aucun autre théâtre privé en France, pourtant dans les mêmes situations, ne s'est vu appliquer ?

Pourquoi le FUSV, géré par l'ASTP et mandaté par vos soins, n'aurait-il pas pu effectuer ces vérifications ? Pourquoi avez-vous considéré, comme nous l'indique le Préfet de Vaucluse, qu'AF&C, qui ne fait que coordonner un événement dont elle n'assure aucunement l'organisation puisque celle-ci est portée avant tout par les théâtres privés d'Avignon, était plus outillée que l'ASTP pour effectuer ces vérifications ?

De plus, dans La Lettre du Spectacle, nous lisons : AF&C rappelle que, dans les préalables requis par l'Etat, « de plus, les bénéficiaires s'engageaient à ne pas augmenter leurs prix de location en 2021 ».

A nouveau, nous attirons votre attention, Madame la Ministre, sur l'iniquité de ce préalable.

Quelles autres entreprises en France, à part les théâtres privés d'Avignon, se sont vu imposer de tels « préalables » pour bénéficier du soutien de l'Etat ?

A-t-il assujetti son aide aux restaurateurs qui ont rouvert après le premier confinement à une obligation de bloquer leurs prix pendant 18 mois ? A-t-il réclamé aux coiffeurs le remboursement du Fonds de Solidarité au motif que toute coupe de cheveux, à partir du 2 juin, a vu son prix majoré de un, voire deux euros ? A l'heure où l'Etat s'apprête à accorder à la SNCF une aide de plus de 4 milliards d'euros pour 2021, a-t-il en contrepartie demandé à celle-ci de geler ses tarifs ?

Non, Madame la Ministre. L'Etat n'a pas eu les mêmes exigences avec tout le monde et il est inacceptable que notre corporation et nos entreprises aient été stigmatisées, ostracisées de la sorte, sans aucune justification ni motifs. Cela n'est pas acceptable et c'est la raison pour laquelle nous sollicitons votre intervention.

AVIGNON, ENCLAVE DE L'ABSURDIE

A quelles absurdités, cette situation invraisemblable nous conduit-elle, Madame la Ministre ? Elles sont doubles :

- Comme vous le savez, nos établissements ont, comme toutes les salles de spectacle de France, été mis à l'arrêt depuis le 29 octobre et nous avons subi le couvre-feu au même titre. Nombreux sont les théâtres privés d'Avignon qui ont ouvert leurs portes à l'occasion de la Semaine d'Art initiée par le Festival d'Avignon, notamment 15 lieux adhérents à notre fédération qui ont accueilli près de 60 spectacles.

Or, aujourd'hui, parce que le Ministère de la Culture a créé artificiellement et sans fondement réel une sous-catégorie de théâtres constituée par les théâtres privés d'Avignon - soit par erreur, soit, encore une fois, parce que mal renseigné –, désormais, ces théâtres n'ont plus droit à rien et sont donc dans l'angle mort de votre politique publique de soutien aux lieux de diffusion.

Selon la logique arbitraire à l'œuvre, les théâtres privés d'Avignon n'ont plus droit à aucune aide, ni de la part du FUSV 2 auxquels ils ne sont pas plus éligibles à l'automne qu'au printemps, ni au FUOA qui a été clôturé fin octobre.

Est-il normal et juste qu'après avoir été ostracisés, nous soyons désormais abandonnés ?

Nous attirons maintenant votre attention sur la situation particulière des théâtres permanents d'Avignon, eux-aussi, victimes d'une injustice criante. Car oui, Madame la Ministre, les théâtres permanents d'Avignon existent et ils sont nombreux bien que manifestement absents des radars du Ministère de la Culture.

Pour eux aussi, c'est la triple peine : comme tous les théâtres de France, ils ont été contraints à la fermeture pendant le premier confinement. S'ils n'avaient pas arbitrairement été exclus du FUSV, ils auraient pu bénéficier de son soutien selon les règles et les barèmes en vigueur.

Nous avions alerté M. le Préfet de Vaucluse sur ce risque d'inégalité. Il nous avait alors répondu, toujours en date du 21 juillet dernier, en ces termes : « Une attention particulière a cependant été apportée aux théâtres (…) qui fonctionnent toute l'année, de façon à ce que

leur indemnisation soit équivalente à celle qui serait apportée dans le cadre du FUSV, à situation équivalente. »

Nous sommes au regret, Madame la Ministre, de vous informer que contrairement aux engagements de M. le Préfet, ce n'est in fine pas le cas. Les théâtres permanents d'Avignon perçoivent, par le FUOA, hors prise en compte de la période du festival, une aide 4 fois inférieure à ce qu'ils auraient pu obtenir par le FUSV. Sans compter, comme évoqué précédemment, qu'ils n'en perçoivent plus aucune depuis le 1er septembre, contrairement à tous les théâtres privés de France.

- Sur les 138 lieux de diffusion qui participent au Festival Off d'Avignon, seuls 49 lieux (au lieu des 80 annoncés lors de la création du Fonds) * ont pu bénéficier d'un soutien de l'Etat. Sur les 800 000 euros dont était doté le FUOA, seuls 460 930,08 euros ont été engagés. Soit à peine plus de la moitié avec des disparités considérables entre les lieux aidés allant de 187,23 euros à … 40 000 euros…

Est-il normal qu'alors que la majorité de nos théâtres est au bord du gouffre, que nous sommes reconfinés et n'avons à ce jour aucune perspective de réouverture à court terme nous permettant une éventuelle relance de notre activité, l'enveloppe dédiée aux théâtres avignonnais ne soit pas déployée dans sa totalité jusqu'à épuisement ?

De plus, la restitution à l'Etat de 339 069, 92 euros pourrait vous laisser penser que 460 000 euros sont suffisants pour que nos théâtres ne meurent pas et avec eux, les quelques 1200 créations que nous diffusons chaque année. Ce n'est pas le cas, Madame la Ministre.

AVIGNON, LE SOCLE DE LA RELANCE POUR LA CULTURE INDEPENDANTE

Comme vous pourrez le constater dans les propositions que nous vous soumettons ci-après, pour donner une chance à la plus grande plate-forme nationale d'échanges entre compagnies, producteurs et diffuseurs indépendants, concomitamment au plus grand Festival de théâtre du monde qu'est le Festival d'Avignon, vaisseau amiral et vitrine de la création contemporaine internationale, c'est d'une véritable ambition politique que le Festival Off a besoin.

Vous avez, lorsque vous êtes venue au chevet des festivals à Avignon, en juillet dernier, rappelé le poids économique de la culture, « valeur ajoutée de la France ». Le poids économique du Off pour le territoire du grand Avignon atteint 72,5 millions d'euros.

Et c'est sans compter, encore une fois, les retombées directes colossales et indispensables à toute la filière du spectacle vivant et notamment théâtrale qui sont générées en année N et jusqu'à N+3 par le mécanisme des tournées des compagnies.

Un poids économique direct chaque année de 72,5 millions d'euros, 1,7 million de billets émis en 2019 et… Au final, 460 930,08 euros (!) d'aides pour les théâtres privés d'Avignon et les compagnies dont la perte de chiffre d'affaires pour la seule année 2020 s'élève, à plus de 15 millions d'euros (location de salle et billetterie vendue cumulés). Certes, les théâtres et les compagnies ont été soutenus par ailleurs par tous les dispositifs de droit commun (chômage partiel, allègement de charges, fonds de solidarité…) – mais pas plus pas moins que toutes les autres entreprises privées ou subventionnées de France.

Le compte n'y est pas pour 2020, Madame la Ministre. Dont acte.

Le sera-t-il pour 2021 ?

Les théâtres indépendants d'Avignon ont organisé une journée professionnelle dans le cadre d'Indépendance(s), le rendez-vous des théâtres indépendants d'Avignon, en écho aux Etats Généraux des Festivals proposés par vos soins.

Nous l'avions intitulée « Covid 19 : une chance pour le Off ? »

Une chance historique se présente aujourd'hui, Madame la Ministre, de montrer que l'Etat est juste et qu'il sait, lorsqu'il a lui-même créé des situations d'inégalités, corriger ses erreurs d'évaluation et/ou d'information.

Une chance historique se présente aujourd'hui, Madame la Ministre, de faire naître de la contrainte pandémique une véritable rénovation du rôle de l'Etat dans l'équilibrage et l'arbitrage entre les démarches complémentaires de la dynamique entrepreneuriale privée et celle de l'institution publique, tel que, toujours en juillet dernier, vous avez fait le choix d'enfin, ne plus opposer « In » et « Off », les deux rendez-vous théâtraux d'Avignon, poumons économiques majeurs pour la Cité des Papes. C'est à ce prix que selon votre souhait, « la saison prochaine retrouvera sa vitalité artistique, son rôle de démocratisation et d'irrigation économique ».

Saurez-vous les saisir ?

Vous vous êtes définie, lors de votre entrée en fonction au Ministère de la Culture, comme la Ministre des artistes et des territoires.

Au travers du Festival Off d'Avignon qui fédère tous les territoires et toutes les sortes d'artistes, ce sont eux qui vous interpellent aujourd'hui et espèrent que vous les entendrez.

Nous n'en doutons pas.

C'est pourquoi, ci-après, vous pourrez prendre connaissance de nos demandes qui concernent hier et aujourd'hui, demain avec l'année 2021, et surtout l'avenir que comme vous, nous rêvons fondé, selon les termes que vous avez employés lors de la présentation de votre budget 2021 le 28 septembre dernier, sur la reconstruction des secteurs culturels (…) et la refondation des politiques culturelles en tenant compte de la nécessité de réconcilier les pratiques culturelles traditionnelles et les cultures numériques, notamment en mettant les habitants et les territoires au cœur des politiques culturelles. »***

Plus que jamais, une vision simpliste d'un clivage public / privé, dont nous savons que vous ne la partagez pas, est dépassée, et qu'il faut aujourd'hui tenir compte d'une réalité bien plus complexe du secteur artistique et culturel dans son ensemble.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de nos sentiments les plus respectueux.

Pour la Fédération des Théâtres Indépendants d'Avignon :

Sylvain CANO-CLEMENTE (Théâtre du Rempart), Agnès CHAMAK (Théâtre des Brunes), Harold DAVID (Archipel Théâtre), Fabienne GOVAERTS (Théâtre Au Verbe Fou), Pierre LAMBERT (Présence Pasteur), Mickaël PERRAS (Atypik Théâtre), Anthéa SOGNO (Théâtre La Condition des Soies), Clara WILKINSON (Théâtre Le Rouge-Gorge)

CE QUE NOUS DEMANDONS :

1) Pour que cesse l'iniquité et l'injustice :

- Réouverture immédiate du Fonds de Secours pour le Off et remobilisation des fonds non utilisés (339 069,92 euros) pour une redistribution juste et équitable à TOUS les théâtres d'Avignon dont notamment ceux exclus initialement des critères du FUOA

2) Pour que la relance du spectacle vivant indépendant puisse être sauvée en 2021 dans le cadre du Festival Off 2021, en partenariat avec les collectivités territoriales et les organisations professionnelles :

- Avant le 31 décembre 2020 : Définition par les pouvoirs publics, après concertation avec l'ensemble des acteurs du Festival Off, des protocoles sanitaires stricts permettant aux théâtres et aux compagnies de préparer leurs programmations. Il est impératif que dès maintenant, les conditions contraintes et dégradées de nos salles (mesures de distanciation, nombre de spectacles maximum par jour et par salle…) nous soient précisées. Sans cela, nous ne pourrons pas préparer l'édition 2021 sereinement.

Pour les compagnies :

- Prolongation des actuels Fonds de compensation de billetterie actuellement gérés par l'ASTP et le CNM en une dotation spécifique et une adaptation aux mécanismes de fonctionnement du Off au regard des taux de remplissage moyens

- Renforcement de la prise en charge FONPEPS des emplois artistiques, techniques et administratifs pour, a minima, les périodes des mois de juin et de juillet 2021

Pour les théâtres :

- Mise en place d'un moratoire pour les loyers des baux commerciaux sur le modèle du dispositif mis en place dans le cadre de la loi de finances rectificative n° 2020-473 du 25 avril 2020 prévoyant la déductibilité des renonciations aux loyers qui courent du 15 avril au 31 décembre 2020 accordée par les bailleurs à leur locataire sans qu'ils aient à démontrer que l'abandon de créance relève d'une gestion normale

- Révision des baux (article L 145-38 du code de commerce) en cours afin de permettre aux théâtres non propriétaires de leurs murs de continuer à exploiter normalement leur salle tout en payant un loyer correspondant à leur niveau réel d'activité

- En cas de limitation, pour raisons sanitaires, du nombre de créneaux disponibles à la location ou la co-réalisation, prolongement du Fonds de Solidarité pour les TPE/PME avec un plafond relevé à 20 000 euros

- Prolongation de la Subvention Prévention Covid pour la prise en charge partielle de la mise en œuvre des mesures COVID dans les théâtres et dotation spécifique dans la perspective du Festival Off d'Avignon

- Subvention d'investissement avec dotation spécifique pour TOUS les théâtres avignonnais afin qu'ils puissent, sans que cela représente une charge supplémentaire, assurer la transition numérique de leur système de billetterie et de réservation afin de gérer les flux de public et passer à un système dématérialisé limitant les risques de propagation du virus Covid 19

Pour les compagnies et les théâtres :

- Suppression des charges sociales sur les emplois artistiques, techniques et administratifs pour la période des mois de juin et juillet 2021 a minima

- Mise en place d'un fonds de garantie en cas d'annulation due à la mise en place d'un couvre-feu et/ou un reconfinement en cours d'exploitation, pour les compagnies et les théâtres privés d'Avignon lors du Festival Off 2021

3) Pour que la relance du spectacle vivant indépendant puisse être un moteur pour l'avenir et s'inscrive dans le cadre de la refondation des politiques culturelles :

Pour les compagnies et les théâtres :

- Le fléchage, dans le cadre du Plan de relance, d'une labellisation « Cité du Théâtre » pour l'ensemble du réseau des salles privées d'Avignon, assortie de moyens pour le Festival Off d'Avignon en tant que « Plate-Forme d'échange et de rencontre structurante » pour la filière du spectacle vivant et plus particulièrement du théâtre indépendant

- Dans le cadre de cette labellisation « Cité du Théâtre », un accompagnement spécifique destiné à porter, selon les objectifs du Ministère de la Culture, le « nouvel élan au modèle de

création et de diffusion artistique français »*** en favorisant annuellement la mise en place de 100 résidences mixtes de création et de territoire, selon le modèle actuellement à l'œuvre au sein des DRAC, portée par le réseau des 138 salles privées d'Avignon, avec un soutien réparti entre les lieux et les compagnies, qui pourrait être intégré à la volonté du ministère de « poursuivre le rééquilibrage des moyens budgétaires en faveur des territoires. »***

- Dans le cadre de cette labellisation « Cité du Théâtre », un accompagnement spécifique EAC destiné à porter, selon les objectifs du Ministère de la Culture, « l'amplification de la dynamique en faveur de l'accès des jeunes à la Culture et la participation à la vie culturelle à tous les âges de la vie » au travers des démarches d'éducation artistique et culturelle que compagnies accueillies en résidence et théâtres porteurs de projet peuvent faire rayonner à grande échelle sur l'ensemble du territoire du Grand Avignon, du Département de Vaucluse et de la Région Sud

- Dans le cadre du Plan d'investissement d'avenir n°4 (PI4) mis en œuvre sur 5 ans par le Ministère de la culture, un accompagnement spécifique destiné à proposer dès 2021 une version numérique du Festival Off permettant le développement d'une plateforme de streaming rémunératrice, pour les créateurs, les producteurs et compagnies, et les lieux, assurant aux œuvres une vie digitale à partir de leur programmation dans le Off destinée à rayonner auprès de tous les publics et sur les cinq continents de la Francophonie.

* Le Monde du 27 juillet 2020

** Dossier de Presse Stratégie RSE AF&C

*** : Présentation du budget 2021 du Ministère de la Culture